

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Ipoclorito di Sodio 14-15%
Code des commerces : A30-005
Ligne de produits: Tintolav

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agent de blanchiment à base de chlore

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59

24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS05, GHS09

Code(s) des classes et catégories de danger:

Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2

Code(s) des mentions de danger:

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. (1)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit peut être corrosif pour les métaux

Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est très toxique pour les organismes aquatiques

Le produit est dangereux pour l'environnement car il est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS05, GHS09 - Danger



Code(s) des mentions de danger:

- H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:

- EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Mentions de mise en garde:

Prévention

- P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

- P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P391 - Recueillir le produit répandu.

Élimination

- P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale et nationale.

Contient:

hypochlorite de sodium

Contient (Règ.CE 648/2004):

15% < 30% agents de blanchiment chlorés,

Exclusivement à usage professionnel

2.3. Autres dangers

La substance / le mélange ne contient pas PBT / vPvB selon le Règlement (CE) n ° 1907/2006, Annexe XIII

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Se référer au paragraphe 16 pour le texte intégral des mentions de danger

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des

concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
hypochlorite de sodium Note: B	>= 15 < 25%	EUH031; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Limits: , EUH031 %C >=5; 10	017-011-00-1	7681-52-9	231-668-3	01-2119488 154-34

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Consulter un docteur immédiatement.

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Donner l'eau avec le blanc d'oeuf ; ne pas donner le bicarbonate.

Ne pas provoquer absolument le vomissement. Aller immédiatement à la visite médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.

Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets

L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction

On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.

Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer

Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Portez un masque, des gants et des vêtements de protection.

Éliminer toutes les flammes nues et les sources possibles d'inflammation. Ne pas fumer.

Assurer une ventilation adéquate.

Evacuer la zone dangereuse et, si nécessaire, consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.

Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.

Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.

Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser une poudre absorbante ou un matériau absorbant compatible avec les hypochlorites

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

utiliser une poudre absorbante ou un matériau absorbant compatible avec les hypochlorites

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Ne pas employer sur la grande surface dans les endroits habités.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.
Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.
Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):
Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:
hypochlorite de sodium:
Pas de TLV établie.
RISQUES / SYMPTOMES AIGUS
Toux. Maux de gorge.
PEAU Rougeur. Douleur.
Yeux Rougeur. Douleur.
Ingestion Douleurs abdominales. Sensation de brûlure. Toux. Diarrhée. Maux de gorge. Vomissements.

Spécifications: DNEL (CE) Paramètre: Effets systémiques à court terme des travailleurs Inhalation Valeur: 3,1 mg / m3
Spécifications: DNEL (CE) Paramètre: Effets locaux à court terme des travailleurs Inhalation Valeur: 3,1 mg / m3
Spécifications: DNEL (CE) Paramètre: À long terme des travailleurs Inhalation Effets systémiques Valeur: 1,55 mg / m3
Spécifications: DNEL (CE) Paramètre: Effets locaux Courte terminelInalazione Population Valeur: 3,1 mg / m3
Spécifications: DNEL (CE) Paramètre: Effets systémiques à long terme Inhalation Population Valeur: 1,55 mg / m3
Spécifications: DNEL (CE) Paramètre: Valeur orale: 0,26 mg / kg
Spécification: PNEC STP (CE) Valeur: 0,03 mg / l
Spécifications: PNEC (CE) Paramètre: Emission valeur occasionnelle: 0,26 Ng / l
Spécifications: PNEC (CE) Paramètre: Valeur orale: 11,1 mg / kg
Spécifications: PNEC (CE) Paramètre: Eau douce Valeur: 0,21 Ng / l
Spécifications: PNEC (CE) Paramètre: Mer Valeur de l'eau: 0,042 ng / L

- Substance: hypochlorite de sodium
DNEL
Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 1,55 (mg/m3)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,55 (mg/m3)
Effets systémiques A court terme Employés Inhalation = 3,1 (mg/m3)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 0,26 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 1,55 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A court terme Employés Inhalation = 3,1 (mg/m3)
Effets à l'échelle locale A court terme Consommateurs Inhalation = 3,1 (mg/m3)
PNEC
Eau douce = 0,00021 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,21 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,000042 (mg/l)
Emissions intermittentes = 0,00026 (mg/l)
STP = 0,03 (mg/l)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:
Portez des lunettes et un masque.

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):
Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage
Portez des lunettes et un masque.

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être vérifiés avant d'être utilisés. Utiliser une technique permet l'enlèvement des gants (sans toucher à l'extérieur du gant) pour éviter contact avec cette dispose de produit des gants contaminés de la peau après utilisation conformément à la législation et bonnes pratiques de laboratoire. Lavez et séchez vos mains.
Gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux exigences de la Directive européenne 89/686/CEE et EN 374 normes qui en découlent.
Contact complet
Matériel : le caoutchouc nitrile
épaisseur minimale : 0,11 mm
temps de perméation : 480 min

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Employer une protection respiratoire proportionnée (en 14387:2008).

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Aspect	liquide	
Couleur	jaune paille	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
pH	12-14	
Point de fusion/point de congélation	-20 °C	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	> 100 °C	
Point d'éclair	> 60 °C	ASTM D92
Taux d'évaporation	nas pertinent	
Inflammabilité (solide, gaz)	nas pertinent	
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé	
Pression de vapeur	17,4 - 20 hPa @ 20 °C	
Densité de vapeur	non déterminé	
Densité relative	1.15 130 gr/cm ³	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	293 gr/l	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	-3,420	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
Viscosité	6,2 - 6,6 mPa.s	
Propriétés explosives	pas explosif	
Propriétés comburantes	non-oxydants	

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,00 %

RUBRIQUE10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Relativement aux substances contenues:
hypochlorite de sodium:
Exposition à la lumière et la chaleur. Ouvrir le récipient.

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec des acides, amide, amines aliphatiques et aromatiques, carbamate, substances halogénées, sulfure isocyanetic et organique, nitriles, phosphates organiques, sulfure inorganique, composés polymérisables.

Il peut être facile enflammé au contact avec d'autres substances.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = ∞
ATE(mix) dermal = ∞
ATE(mix) inhal = ∞

- (a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- (c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Produit corrosif: provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- (d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (e) mutagénicité sur cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- (j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:
hypochlorite de sodium:

VOIES D'EXPOSITION: La substance peut être absorbée par l'organisme par inhalation de ses aérosols et par ingestion.

RISQUE D'INHALATION: Aucune indication ne peut être donnée sur la vitesse à laquelle une concentration dangereuse dans l'air est atteinte lors de l'évaporation de cette substance à 20°C.

EFFETS DES EXPOSITIONS DE COURTE DUREE: La substance est irritante pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.

EFFETS DES EXPOSITIONS PROLONGEES OU REPETEES: Un contact répété ou prolongé peut causer une sensibilisation cutanée.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 10000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 10,5

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

La substance est toxique pour les organismes aquatiques.

C(E)L50 (mg/l) = 0,04 10

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est très toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Le produit est dangereux pour l'environnement parce qu'est toxique pour les organismes aquatiques en raison de l'exposition aiguë.

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

hypochlorite de sodium:

Décomposer la lumière.

Augmente la stabilité avec la diminution de concentration, de lumière, de chauffage et de métal de la contamination.

Décomposé par l'action du dioxyde de carbone de l'air.

La forme anhydre.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes données disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucun ingrédient PBT/vPvB est présent

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucunes données disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Envoyer aux systèmes d'obtention débarrassé autorisée ou a incinération en conditions commandées. Actionner en accord aïx dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: 1791

Si soumis aux caractéristiques suivantes est ADR exemptés:

Emballages combinés: emballage intérieur 1 L colis 30 Kg

Emballage intérieurs placés sur des bacs a housse rétractable outer ectensible: emballage intérieur 1 L colis 20 Kg



14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/IMDG: IPOCLORITO IN SOLUZIONE

ADR/RID/IMDG: HYPOCHLORITE EN SOLUTION

ICAO-IATA: HYPOCHLORITE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Classe : 8

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Etiquette de danger : 8+Ambiente

ADR: Code de restriction dans tunnel : E

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: Quantités limitées : 1 L

IMDG - EmS : F-A, S-B

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/IMDG/ICAO-IATA: II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ICAO-IATA: Le produit présente un danger pour l'environnement

IMDG: Agent polluant marin : Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

catégorie Seveso:

E1 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT (UE) No 1357/2014 - déchets:

HP8 - Corrosif

HP14 - Écotoxique

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE16. Autres informations

16.1. Autres informations

Points modifiées par rapport à la version précédente: 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées, 2.1. Classification de la substance ou du mélange, 2.2. Éléments d'étiquetage, 2.3. Autres dangers, 4.1. Description des premiers secours, 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence, 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage, 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s), 8.1. Paramètres de contrôle, 8.2. Contrôles de l'exposition, 10.4. Conditions à éviter, 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008, 12.1. Toxicité, 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB, 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien, 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification, 14.3. Classe(s) de danger pour le transport, 14.4. Groupe d'emballage

Description du mentions de danger exposé au point 3

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification basée sur les données de tous les composants du mélange

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.